

REFERENTIEL DIPLÔME BTS PIM

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences associées	Critères d'évaluation	Matières associées	Nbre ects 120 ECTS
PA 1 : Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location	C1 Développer le portefeuille de l'agence C2 Conseiller le client dans ses choix et ses démarches C3 Constituer le dossier en adéquation avec la situation du client C4 Mettre en œuvre une communication efficace au service du projet immobilier C5 Conseiller le client dans son projet d'achat C6 Négocier dans l'intérêt des parties C7 Transmettre au notaire un dossier conforme C8 Guider le bailleur et le locataire dans la mise en œuvre du projet de location C9 Établir les actes en lien avec l'opération C10 Gérer les différentes étapes de la location sur les plans administratif, juridique, financier et comptable Présenter les conséquences fiscales des choix opérés C11 Optimiser les processus de communication en matière de notoriété et d'image de l'organisation C12 Exploiter la base de données au service du parcours client	Epreuve E4 (coef 6) Evaluation ponctuelle écrite de 3h en fin de deuxième année	Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location	120ECTS

PA 2 : Administration des copropriétés et de l'habitat social	C1 Distinguer juridiquement la copropriété des autres ensembles immobiliers C2 Proposer un contrat de syndic adapté C3 Prendre en charge la préparation de l'assemblée générale C4 Conduire l'assemblée générale dans l'intérêt de la copropriété C5 Assurer une communication efficace en vue d'une prise de décision C6 Prendre en charge le suivi de l'assemblée générale C7 Veiller à l'équilibre financier de la copropriété C8 Justifier les éléments financiers auprès des copropriétaires C9 Assurer le suivi administratif et financier de la copropriété C10 Mettre en œuvre la gestion des ressources humaines du syndicat des copropriétaires C11 Mettre en œuvre un processus de prévention des conflits et des contentieux C12 Gérer les conflits et les contentieux au sein de la copropriété C13 Caractériser le logement social C14 Accompagner le bénéficiaire du logement social dans son parcours résidentiel	Epreuve E5 (coef 6) Evaluation ponctuelle écrite de 3h en fin de deuxième année	Administration des copropriétés et de l'habitat social
--	--	--	---

PA 3 : Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique	C1 Repérer les interactions entre les déséquilibres liés au réchauffement climatique et le secteur de l'immobilier C2 Informer le client sur les nouvelles contraintes techniques et réglementaires C3 Aider le client à analyser les caractéristiques de son bien au regard des enjeux du changement climatique et/ou de ses conséquences C4 Orienter le client vers des solutions d'adaptation du projet immobilier C5 Apprécier les besoins en travaux du bien C6 Accompagner le client dans les opérations « de construction » d'entretien, d'amélioration, de rénovation et de réhabilitation de l'immeuble C7 Informer le client en matière de risque et sinistre communs C8 Informer le client en matière de risque et sinistre lié au changement climatique C9 Accompagner le client dans la prévention des risques et la gestion des sinistres. C10 Repérer les spécificités d'aménagement d'un territoire donné et ses acteurs C11 Prendre en compte les contraintes architecturales et d'urbanisme applicables à un projet donné C12 Conseiller le client sur les démarches nécessaires à la réalisation de son projet. C13 Accompagner le client dans la conclusion d'un acte de VEFA aux plans technique, juridique, commercial	Epreuve E6 (coef.6) Epreuve E6.1 (coef 3) Evaluation ponctuelle écrite de 2h en fin de deuxième année	Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique
PA 4 : Construction d'une professionnalité dans l'immobilier	C1 Caractériser un territoire dans sa dimension immobilière C2 Analyser et développer l'entreprise immobilière C3 Se projeter dans une démarche entrepreneuriale C4 Dynamiser la relation client C5 Concevoir et mettre en œuvre une communication externe accessible à tous les publics C6 Construire son identité professionnelle, y compris numérique C7 Concevoir un projet professionnel	Epreuve E6.2 (coef 3) Evaluation ponctuelle orale de 30mn en fin de deuxième année	Construction d'une professionnalité dans l'immobilier

Culture Générale et Expression	C1 Respecter les contraintes de la langue écrite C2 Synthétiser des informations C3 Répondre de façon argumentée à une question posée en relation avec les documents proposés en lecture C4 S'adapter à la situation C5 Organiser un message oral	Epreuve E1 (coef4) Evaluation ponctuelle écrite en fin de deuxième année durée 3H00	Culture générale et expression
Langue Vivante Etrangère	Niveau B2 du CECRL pour l'activité langagière suivante : - compréhension de l'oral - compréhension de documents écrits - production et interaction écrites - production et interaction orales	Epreuve E2 (coef 4) Sous-épreuve E2.1 (coef. 2) – Compréhension de l'écrit et expression écrite : épreuve écrite ponctuelle de 2h en fin de 2^{ème} année Sous-épreuve E2.2 (coef. 2)– Production orale en continu et en interaction : épreuve ponctuelle orale de 20mn en fin de 2^{ème} année	Langue vivante étrangère : Anglais

Environnement juridique et économique des activités immobilières	C1 Identifier les complémentarités et les tensions entre droit de propriété et droit au logement C2 Repérer la réglementation spécifique applicable aux activités immobilières C3 Identifier les obligations professionnelles liées à l'exercice d'une activité immobilière C4 Caractériser un parc immobilier C5 Identifier les acteurs du secteur C6 Analyser le fonctionnement d'un marché de l'immobilier C7 Prendre en compte l'impact du marché international Identifier l'évolution des besoins d'un ménage C8 Analyser un parcours résidentiel C9 Apprécier les effets des politiques publiques sur l'accès au logement C10 Identifier les différents outils d'intervention publique sur l'offre et la demande C11 Caractériser la situation juridique de la personne C12 Identifier les principes généraux du droit des contrats C13 Distinguer les différents types de responsabilités Identifier les différentes catégories de biens C14 Repérer les droits attachés à l'immeuble C15 Déterminer les modes d'acquisition, de détention et de transfert de la propriété immobilière C16 Choisir un mode de résolution adapté des litiges dans le domaine de l'immobilier C17 Analyser les choix stratégiques des acteurs C18 Analyser la faisabilité financière du projet C19 Justifier le choix d'une structure juridique adaptée C20 Identifier les différents modes de partenariats C21 Repérer le rôle du système d'information dans le fonctionnement de l'entreprise C22 Identifier les statuts des collaborateurs C23 Analyser les incidences de choix de statuts choisis par l'employeur	Epreuve E3 (coef 4) Evaluation ponctuelle écrite en fin de deuxième année durée 3H00	Environnement juridique et économique des activités immobilières	
---	--	---	---	--

milieu professionnel	Alternance sous contrat d'apprentissage en entreprise	Condition de validation pour l'obtention du diplôme	
-------------------------	---	---	--

En référence au décret n° 2016-1037 du 28 juillet 2016 modifiant le code de l'éducation et relatif à la reconnaissance de l'acquisition des blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du brevet de technicien supérieur dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience, il est établi que :

Le référentiel de certification du BTS est organisé en unités constituées d'un ensemble, cohérent au regard de la finalité du diplôme, de capacités, savoir-faire, compétences et savoirs. Une unité correspond à un bloc de compétences mentionné au 1° du II de l'article L. 6323-6 du code du travail.

Quelle que soit la forme d'examen choisie, globale ou progressive, les candidats préparant le brevet de technicien supérieur dans le cadre de la formation professionnelle continue reçoivent, pour les unités du diplôme préparé qui ont fait l'objet, au titre de la session en cours ou dans les cinq années précédentes, d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, y compris si elles ont été obtenues par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage, une attestation délivrée par le recteur reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme.

Au-delà de la durée de cinq ans pendant laquelle ils peuvent demander à conserver les notes obtenues, les candidats titulaires de l'attestation peuvent être dispensés à leur demande de l'obtention des unités constitutives du brevet de technicien supérieur correspondantes, sous réserve du maintien de ces unités dans le règlement d'examen de la spécialité du diplôme. En cas de modification de celle-ci, il est tenu compte d'un tableau de correspondance entre anciennes et nouvelles unités dans le référentiel diplôme.

Le diplôme BTS NDRC est délivré lorsqu'une moyenne de 10/20 ou plus est obtenue à l'issue des épreuves finales du BTS

Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Mis à jour le 17/07/2025

